

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de
SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	12	15	3	3	0

Séance du 08 septembre 2020

- date convocation
1er septembre 2020

L'an deux mille vingt,
et le 08 septembre à 20 heures 00,

le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire.

Présent(s) : Belet Bellec Birol Brachet Cerneaux Darses Deltour Gomez
Lanza Lemaréchal : Robert Veyrier

Excusé(es) : Flauss - Franque - Delculzoul

Absent(s)

Procuration (s) à : Flauss à Gomez - Franque à Veyrier - Delculzoul à Bellec

Secrétaire : Lemaréchal

Objet : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de Montagne (ANEM)

DCM 2020 09 08 04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Christophe-Vallon étant située en zone de montagne peut adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM).

Cette association créée en octobre 1984 à l'initiative d'élus de toutes les sensibilités politiques, a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de leurs territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'Association a comme objectif prioritaire le renforcement des moyens d'action des collectivités de montagne. De plus, elle apporte des services directs à ses adhérents : information (revue « Pour la Montagne », lettre électronique, réseaux sociaux), fiches techniques, conseil juridique, formation des élus...

Les instances de l'Association sont l'Assemblée Générale, le Comité Directeur, qui comprend des représentants de tous les massifs, et le Bureau. La Présidente est actuellement Annie GENEVARD, vice-présidente, Frédérique LARDET, députée de la Haute-Savoie.

La cotisation comprend une cotisation de bas de 18.58 € et une cotisation par habitant entre 0.1511 € et 0.0585 €, auxquelles s'ajoutent une cotisation par résidence secondaire entre 0.2323 € et 0.3490 € et l'abonnement facultatif à la revue Pour la Montagne de 39.81 €.

Soit pour la commune de Saint-Christophe-Vallon

Une cotisation totale de 245,45 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

- Vu l'ensemble des caractéristiques de l'Association Nationale des Elus de la Montagne,
- Vu le montant de la cotisation annuelle pour adhésion,
- Considérant qu'il est opportun pour notre commune d'adhérer à cette instance

Après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour ADHERER à l'Association Nationale des Elus de la Montagne 7 rue de Bourgogne 75007 PARIS

AUTORISE Monsieur le Maire à signifier cet accord ;

VOTE la somme de 245,45 € nécessaire au paiement de la cotisation pour l'année 2020.

Mode de calcul de la cotisation :

Cotisation forfaitaire de	18.58 €
Cotisation proportionnelle au nombre d'habitants	0.1511 x 1 178 habitants = 178.00 €
Cotisation proportionnelle au nombre de résidences	0.2323 € x 39 résidences = 9.06 €
Abonnement à la revue « Pour la Montagne »	39.81 €

Résultat du vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 7

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture par
voie dématérialisée

Le 10/9/2020

et publication ou notification

Du 10/09/2020

Le Maire

Christian GOMEZ

